

TUNISIE LEASING S.A

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 2012

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011 de Tunisie Leasing et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit :

1-prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2011 dans le cadre des conventions approuvées antérieurement par l'Assemblée Générale Ordinaire, telles que rapportées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2-approuve un troisième avenant au contrat d'assistance technique entre Tunisie Leasing et sa filiale Maghreb Leasing Algérie signé le 2 mai 2006 et autorisé par le conseil d'administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de Tunisie Leasing sont portés de 150 000 € à 159 125 € pour 2011 et à 169 845 € pour 2012.

Les prestations facturées en 2011 dans ce cadre s'élèvent à 299 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 avril 2012.

3-approuve le contrat de portage signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en date du 30 décembre 2009 en vertu du quel Amen Bank , et sur demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

4-approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 364 119
- Réserve spéciale de réinvestissement	2 900 000
<hr/>	<hr/>
= Reliquat	4 464 119
+ Report à nouveau 2010	16 253 663
<hr/>	<hr/>
= Bénéfices disponibles	20 717 782
- Dividendes	5 950 000
<hr/>	<hr/>
= Report à nouveau 2011	14 767 782

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent cinquante (150) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du trentième exercice (2014) les Administrateurs dont les noms suivent :

- Monsieur Ahmed ABDELKEFI
- AMEN BANK
- La COMAR, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
- STUSID BANK
- La PGI, Société de Participation de Gestion et d'Investissement
- La Société PARENIN, Parc Engins Industriel et Agricoles
- Monsieur Rached HORCHANI
- Monsieur Fethi MESTIRI
- Madame Fatma ABASSI
- Monsieur Jalel HENCHIRI
- Monsieur Kamel LOUHAICHI
- Monsieur Mehdi TAMARZISTE

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés FINOR et ECC MAZARS en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts et ce pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du trentième exercice (2014).

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire par Messieurs Mustapha MEDHIOUB et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2012 un montant de 64 800 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2012 à un montant global de 30 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

BILAN APRES AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2011*(exprimé en dinars tunisiens)*

	<u>31-déc 2011</u>	<u>31-déc 2010</u>		<u>31-déc 2011</u>	<u>31-déc 2010</u>
ACTIFS			PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
			PASSIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	603 432	661 063	Emprunts et ressources spéciales		
Créances sur la clientèle			Concours bancaires	10 755 267	905 273
Créances de leasing : Encours Financiers	489 573 289	460 663 040	Emprunts et dettes rattachées	387 700 960	370 310 489
Moins : provisions	(14 502 071)	(11 674 218)	Total Emprunts et ressources spéciales	398 456 227	371 215 762
	<u>475 071 218</u>	<u>448 988 822</u>			
Créances de leasing : Impayés	21 423 884	14 606 011	Autres Passifs		
Moins : provisions	(14 059 751)	(11 825 296)	Dettes envers la clientèle	13 187 566	10 263 989
	<u>7 364 133</u>	<u>2 780 715</u>	Fournisseurs et comptes rattachés	25 669 262	21 183 647
Intérêts constatés d'avance	(2 670 354)	(2 738 861)	Provisions pour passifs et charges	1 020 732	655 208
Total des créances sur la clientèle	479 764 997	449 030 676	Autres	9 889 498	10 137 787
			Total des autres Passifs	49 767 058	42 240 631
Portefeuille titres de placement	733 202	-			
Portefeuille d'investissement			CAPITAUX PROPRES		
Portefeuille d'investissement brut	36 820 112	33 088 131	Capital social	35 000 000	35 000 000
Moins : provisions	(112 386)	(402 943)	Réserves	36 768 843	33 868 843
Total Portefeuille d'investissement	36 707 726	32 685 188	Résultat reportés	14 767 782	16 253 663
Valeurs immobilisées			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	86 536 625	85 122 506
Immobilisations incorporelles	4 599 612	3 306 095			
Moins : amortissements	(2 715 023)	(2 395 045)			
	<u>1 884 589</u>	<u>911 050</u>			
Immobilisations corporelles	6 188 248	5 434 897			
Moins : amortissements	(3 020 286)	(2 619 091)			
	<u>3 167 962</u>	<u>2 815 806</u>			
Total des valeurs immobilisées	5 052 551	3 726 857			
Autres actifs	11 898 002	12 475 115			
TOTAL DES ACTIFS	534 759 910	498 578 899	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	534 759 910	498 578 899

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION
AU 31 DECEMBRE 2011
(exprimé en dinars tunisiens)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Réserves spéciale de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2009	34 500 000	22 500 000	-	3 211 665	-	3 776 843	11 807 946	10 540 466	86 336 918
Affectations approuvées par l'A.G.O du 03/06/2010				238 335	1 000 000		9 302 131	(10 540 466)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009							(5 440 000)		(5 440 000)
Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	500 000						(500 000)		-
Résultat au 31 décembre 2010								10 175 587	10 175 587
Solde au 31 Décembre 2010 Avant Affectation	35 000 000	22 500 000	-	3 450 000	1 000 000	3 776 843	15 170 076	10 175 587	91 072 506
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011				50 000	3 092 000		7 033 587	(10 175 587)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010							(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat au 31 décembre 2011								7 364 119	7 364 119
Solde au 31 Décembre 2011 Avant Affectation	35 000 000	22 500 000	-	3 500 000	4 092 000	3 776 843	16 253 663	7 364 119	92 486 625
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012					2 900 000		4 464 119	(7 364 119)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(5 950 000)		(5 950 000)
Solde au 31 Décembre 2011 Après Affectation	35 000 000	22 500 000	-	3 500 000	6 992 000	3 776 843	14 767 782	-	86 536 625